



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 25 novembre 2025 à 20 heures

Délibération N° DEL-25-055

Le Vingt-Cinq Novembre Deux Mille Vingt Cinq à Vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué le Dix-Huit Novembre s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique CANTIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique CANTIN, Mme Florence THISE, M. Yves SÉCHET, Mme Émeline BLIN, Mme Éliane SOREL, M. Jean-Claude VERNEAU, Mme Josiane PISON, M. Alain JOUSSE, Mme Catherine CAPLAIN, Mme Sylvie DUCHESNES, M. Philippe LANGELO, Mme Sylvie LEFEUVRE, Mme Christelle TOUTAIN-YVARD, Mme Christelle HÉRIN, M. Florian LENOIR M. Nicolas FOUCAULT.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ABSENTS : M. Samuel HAMELIN qui donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Christophe FURET, M. Maxime BERNE.

Secrétaire de Séance : Mme Florence THISE

conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de Votants : 17

Nombre de procurations : 1

OBJET : Dénomination des voies

Madame le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques. Concernant le lotissement de La Foucaudière 2, dont le permis d'aménager est en cours d'instruction,

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide :

Article 1 : de nommer ainsi la voie qui sera créée dans le lotissement « La Foucaudière 2 » (voir annexe)

- Rue Maurice RAVEL

Article 2 : d'autoriser Mme le Maire à procéder à la numérotation des immeubles de ce lotissement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Véronique CANTIN

Publié et transmis au Représentant de l'État le : 26/11/2025

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NANTES ou sur <https://www.telerecours.fr> dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.